

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00184

Numéro SIREN : 813 780 392

Nom ou dénomination : 3 R DIFF

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2021 sous le numéro de dépôt 7952

SARL 3R DIFF

101 rue Maurice Herzog
73420 MERY

Assemblée générale extraordinaire en date du
30 septembre 2021

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société SARL 3R DIFF en Société par Actions Simplifiée

LYON DARDILLY
2 place du Paisy
BP 97
69573 Dardilly Cedex

Tél. 04 37 49 99 99
E-mail. firex@firex.fr

www.firex.fr



SARL 3R DIFF

Assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2021

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société SARL 3R DIFF en Société par Actions Simplifiée - SAS

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 21 juin 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société (Art. L.223-43)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels clos au 31 décembre 2020, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, approuvés par l'assemblée générale des associés en date du 24 juin 2021, font apparaître un chiffre d'affaires de 86 K€ (contre 57 K€ au 31 décembre 2019), un résultat d'exploitation positif de 68 K€, un résultat net de 54 K€, et des capitaux propres de 95 K€, après affectation du résultat, dont 2 K€ de capital social.
- La situation comptable arrêtée au 30 juin 2021, fait ressortir un chiffre d'affaires de 68 K€ sur 6 mois et un résultat d'exploitation bénéficiaire de 60 K€.
- Au 30 juin 2021, le total de l'actif immobilisé s'élève à 30 K€, et le niveau de trésorerie est de 145 K€.
- Au 30 juin 2021, le passif se compose d'une avance en compte-courant d'associé de 9 K€, de dettes fiscales et sociales pour 17 K€, le total des dettes s'établissant à 39 K€.
- Les capitaux propres s'établissent à cette même date à 138 K€.



Mission du commissaire à la transformation (Art. L.224-3)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

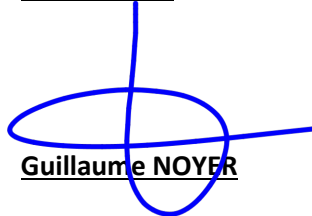
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Dardilly, le 13 septembre 2021

Commissaire aux comptes et à la transformation

FIREX AUDIT



Guillaume NOYER